

Étimologie organique

Autor(en): **Vidos, B.E.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de linguistique romane**

Band (Jahr): **21 (1957)**

Heft 81-82

PDF erstellt am: **28.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-399211>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉTYMOLOGIE ORGANIQUE

Dans un article fort intéressant, paru dans les *Mélanges M. Roques*, t. II, Paris, 1954, p. 306-311, M. M. Valkhoff veut ranger le verbe *drouiller* « avoir la foire » entre autres à Démuin (Somme) et les verbes *gadrouiller* « gâter, dissiper, mener une vie de débauche » entre autres à Démuin, *sadrouiller* « faire salement son ouvrage » en franc-comtois (Doubs), etc., parmi les verbes en *-ouiller*, munis d'un préfixe péjoratif, tels que *bouiller*, *fouiller*, *gouiller*, *touiller*, *gratouiller*, *grabouiller*, *écrabouiller*, etc., dont le sens est d'ordinaire péjoratif. Il « espère avoir montré que, à l'intérieur du groupe particulier de verbes péjoratifs terminés par *-ouiller* et préfixés d'une particule contenant le plus souvent le phonème *a*, la forme et le sens admettent un groupement plus intime » (p. 311) et réagissant de cette façon contre les explications étymologiques par croisements, il revient à une étymologie qu'on pourrait appeler *organique*. Il est très aimable de déclarer (p. 306, note 10) que le terme « étymologie organique » est de nous. Quant à nous, nous serions plutôt enclins à voir dans *drouiller* et sa famille, avec M. v. Wartburg, *FEW.*, III, 162, des croisements (p. ex. poitv. *gadrouille* « boue » (+ *gadoue*), Doubs, Bresse Louhannaise *sadrouille* « fille sale » (+ *sale*), Doubs *sadrouiller* « faire salement son ouvrage » ; — *sandrouiller*, *sandrouillon* « fille malpropre qui lave la vaisselle » (+ *cendre*, *cendrillon*)). En ce qui concerne le terme « étymologie organique » nous sommes aux regrets de ne pouvoir l'employer dans le cas de *drouiller* et de sa famille, car ce n'est pas du tout dans le même ordre d'idées (parenté phonétique ou morphologique) que nous l'avons lancé.

Voici ce que nous entendons par étymologie organique. Il y a plus de dix-sept ans, en étudiant les termes de marine italiens introduits en français et dans les autres langues, nous avons observé le fait suivant. Plusieurs termes de marine français, p. ex. noms de cordages, de voiles, de vents, etc., désignant des objets ou des notions en rapport étroit et

organique, ont la même histoire et la même origine. Ce phénomène, qui au premier abord semble étonnant, est par contre tout à fait naturel si l'on tient compte du fait que dans un vocabulaire technique le sens original, le vrai (ἔτυμος) sens (λόγος) d'un mot, c'est l'objet qu'il désigne.

Il appert des recherches faites dans le domaine du langage nautique français que, la dénomination d'une partie d'un objet ou d'un objet appartenant à un système d'objets étant empruntée à une date donnée à une certaine langue, les dénominations des autres parties du même objet ou du même système d'objets sont empruntées, elles aussi, à la même ou à peu près à la même date à la même langue. — Exemples. L'histoire et l'origine des noms de cordages *aman*, *anquil*, *bragot*, *espercine* sont identiques : ils se rencontrent tous pour la première fois entre 1382 et 1384 et ils sont tous de provenance génoise ¹. Les mots *artimon* et *tercerol*, désignant des voiles et le mot *car*, une des deux pièces composant l'antenne sur laquelle est attachée une voile, tous les trois attestés pour la première fois en 1246, sont d'origine génoise ². Les noms de vents *garbin*, *grec*, *lebeche*, *siloc*, *tramontane*, tous attestés pour la première fois au XIII^e siècle, sont d'origine italienne ³.

Nous avons donc constaté que dans un vocabulaire technique les dénominations des objets appartenant au même groupe d'une part et des objets faisant partie intégrante d'autres objets d'autre part ont la même histoire et la même origine. Les cordages dénommés *aman*, *anquil*, *bragot*, *espercine*, constituent le système des cordages. Les noms de vents *garbin*, *grec*, *lebeche*, *siloc*, *tramontane*, figurant ensemble sur la boussole, forment un système tout à fait organique. La boussole étant dans sa forme actuelle une invention italienne et portant les noms italiens des vents, mots et choses pénètrent ensemble de l'Italie en France : le fr. *boussole* est d'origine italienne, les noms de vents en question ont la même histoire et sont, eux aussi, de provenance italienne ⁴. En ce qui concerne les mots *car*, *artimon*, et *tercerol*, dont le premier désigne une partie de l'antenne, le deuxième une espèce de voile et le troisième une partie de cette voile-ci, ils forment un système tout à fait organique, car

1. Voir notre *Storia delle parole marinaresche italiane passate in francese*, in *Biblioteca dell' « Archivum Romanicum »*, série II, tome 24. Florence, 1939, p. 40 suiv., 76, 188 suiv., 253 suiv., 372 suiv.

2. Voir notre *Storia*, p. 215 suiv., 586 suiv., 299 suiv.

3. *Storia*, p. 41 suiv., 80 suiv., 422 suiv., 445 suiv., 459 suiv., 569 suiv., 588 suiv.

4. *Storia*, p. 248 suiv., 81.

c'est l'antenne (*car*) qui porte la voile (*artimon*). Le *tercerol*, étant au XIII^e siècle d'un tiers environ moins grand que la voile appelée *artimon*, fait partie intégrante de celle-ci ¹ et désigne aujourd'hui les ris, c'est-à-dire les plis que fait une voile dans la partie qu'on en soustrait au vent, lorsqu'on diminue sa surface ². Soulignons encore une fois que le sens original, le vrai sens, l'étymologie (τὸ ἔτυμον) du mot *tercerolus* (dans le bas latin de Gênes) est l'objet qu'il désigne, c'est-à-dire la voile qui est d'un tiers moins grande qu'une autre voile. L'étymologie de *tercerolus* est *tertiarius*.

Il faut distinguer dans un vocabulaire technique les mots désignant des objets appartenant à un système organique (p. ex. dénominations de différentes sortes de cordages) des mots désignant des objets faisant partie intégrante d'autres objets, donc en rapport encore plus étroit et encore plus organique (p. ex. les noms de vents figurant ensemble sur la boussole, le *tercerol* qui est une partie de l'*artimon*).

En partant de ces constatations on peut donc soutenir que dans un vocabulaire technique, notamment dans le vocabulaire nautique, un mot dont l'origine est inconnue peut avoir, si d'autres facteurs ne s'y opposent pas, la même origine que les mots appartenant organiquement à la même catégorie idéologique, surtout si la date d'apparition du mot en question est plus ou moins identique à celle des autres mots de la même catégorie idéologique. Si le mot en question indique en outre un objet faisant partie intégrante d'un autre objet, donc si le rapport idéologique est encore plus étroit et organique et si les dates d'apparition sont plus ou moins les mêmes, la probabilité de l'identité d'origine sera encore plus grande. Voilà ce que nous entendons par étymologie organique.

Dans la seconde partie de cet article nous espérons résoudre à l'aide de la méthode de l'étymologie organique l'origine du terme nautique français *bouée*.

II

Diez, *Etym. Wörterb.*, p. 57, a voulu rattacher le fr. *bouée* « corps flottant, destiné à marquer la place d'une ancre ou à indiquer un danger » au lat. *boia* « toute espèce d'entraves ou de liens » (Ernout-Meillet, *Dict.*

1. *Storia*, p. 215 suiv.

2. *Storia*, p. 215 suiv., 299 suiv., 586 suiv., A. Jal, *Glossaire nautique*, v^o ris.

étymologique, v° *bōia*) en l'envisageant comme un morceau de bois flottant sur la surface de l'eau et fixé par un lien (cf. Littré, v° *bouée*, qui est de même avis). Diez, tout en voyant bien le rapport sémantique entre « bouée » et « lien », ne tient compte ni de la partie phonétique, ni de la filiation des mots français et romans.

L'étymologie proposée par Diez est généralement rejetée¹ à cause de l'évolution irrégulière de l'*o* tonique latin long ou bref², suivi d'une palatale, qui aurait dû aboutir à *oi* si l'*o* était long et à *ui* s'il était bref. Schuchardt, *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXV (1901), p. 346 la rejette non seulement au point de vue phonétique, mais aussi au point de vue sémantique, parce que, selon lui, le passage sémantique « lien » > « bouée » n'est pas probable, le trait caractéristique de la bouée n'étant pas qu'elle est fixée par un lien. Ce qui, d'après lui, est par contre caractéristique c'est que la bouée indique l'endroit où un objet est fixé à un autre objet, p. ex. la place d'une ancre mouillée. Nous allons voir que le point de vue de Schuchardt est erroné. Ajoutons encore à titre de curiosité l'étymologie fantaisiste de C. Nigra, *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXVII (1903), p. 342, d'après laquelle la bouée aurait été dénommée en génois *boa* par métaphore à cause de la ressemblance dans le reflet de l'eau du lien serpentueux par lequel la bouée est fixée avec le serpent, appelé *boa* ou *bova*, d'où **bovāta* (> fr. *bouée*).

Les romanistes qui essaient de sauver l'étymologie de Diez et de dériver le fr. *bouée* du lat. *boia* sont A. Tobler, *o. c.*, pp. 862-863, G. Paris,

1. *Dictionnaire général*, v° *bouée*, Schuchardt, *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXV (1901), p. 346, v. Wartburg, *FEW.*, I, p. 300-301, Gamillscheg, *EWf.*, v° *bouée*, Bloch-v. Wartburg, *Dict. étymol.*, 1^{re} et 2^e éditions, v° *bouée*, Dauzat, *Dict. étymol.*, v° *bouée*, J. Corominas, *Diccionario crítico, etimológico de la lengua castellana*. Berne, 1954, v° *boya* I.

2. On n'est pas d'accord sur la quantité de la voyelle. D'après G. Paris, *Rom.*, XVIII (1889), p. 331, S. Pieri, *Archivio glottologico italiano*, XV (1903), p. 457, C. Nigra, *Zeitschrift für rom. Philologie*, XXVII (1903), p. 342, Meyer-Lübke, *REW.*, 1190, A. Prati, *Vocabolario etimologico italiano*. Rome, 1951, v° *bōja*, elle est brève, d'après K. Ettmayer, *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der Romanischen Philologie*, VII (1905), 1^{re} partie, p. 82, G. Körting, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*. Paderborn, 1907, v° *bōjā*, Gamillscheg, *EWf.*, v° *bouée*, longue. Tobler, *Sitzungsberichte d. königl. preussischen Akad. der Wissenschaften*. Berlin, 1896, p. 862-863, G. Paris, *Rom.*, XXV (1896), p. 623, les auteurs du *Dictionnaire général*, v° *bouée*, Wartburg, *FEW.*, I, p. 426, C. Battisti-G. Alessio, *Dizionario etimologico italiano*. Florence, v° *bōia*, n'indiquent pas la quantité.

Rom., XXV (1896), p. 623 et G. Bertoni, *L'elemento germanico nella lingua italiana*. Gênes, 1914, p. 92. D'après l'avis de Tobler, auquel se rangent G. Paris et G. Bertoni, le fr. *bouée* représente l'afr. *boie* « lien, chaîne, fers », variante dialectale de l'afr. *buie*, même sens, du lat. *boia*, « qui a été écrit ainsi [*bouée*] quand, à la fin du xv^e siècle, on a introduit dans les livres techniques cette expression propre aux marins ». Donc comme p. ex. dans *joie*, *croie* la diphtongue descendante devient ascendante (*oué*), l'afr. *boie*, prononcé *boué* par les marins, a été fixé par l'écriture (*bouée*) dans les livres techniques à une époque où les Espagnols prononçaient le fr. *framboise* comme *frambuesa* et les Allemands le fr. *haut-bois* comme *Hoboe*.

L'hypothèse de Tobler est à rejeter, parce qu'il n'est pas probable que l'afr. *boie* « lien », forme dialectale prononcée par des marins comme *boué*, ait été fixée au xv^e siècle comme *bouée* dans l'écriture par des écrivains d'ouvrages techniques et parce que l'esp. *boya* « bouée » et le port. *boia* « bouée », attestés déjà au xiv^e siècle¹, vu l'inexistence de l'esp. *boya* « lien » et du port. *boia* « lien », doivent être des mots d'emprunt et ne peuvent pas du tout venir du français. Donc le fr. *bouée*, aussi bien que l'esp. *boya* « bouée » et le port. *boia* « bouée », n'est pas indigène. Pourquoi M. J. Corominas, *o. c.*, v^o *boya* I, admet-il que l'esp. *boya* et le port. *boia*, au sens de « bouée », viennent sûrement du français ? Comment le fr. *bouée* a pu redevenir phonétiquement *boya* quand on avait besoin du tour de force phonétique que nous avons vu pour faire du latin *boia* le fr. *bouée*, sans parler du fait que l'esp. *boya* et le port. *boia* sont attestés plus tôt que le fr. *bouée*. Sa thèse que l'esp. *boya* remonte à l'afr. **boie* « bouée », inexistante, est également en l'air.

Le premier exemple sûr du fr. *bouée* se rencontre en effet très tard. Godefroy, *Dict. de l'ancienne langue fr.*, v^o *buie* et Tobler-Lommatzsch, *Altfr. Wörterb.*, v^o *buie* n'enregistrent *buie* (avec les variantes *boie*, *bue*, *beue*, *boe*, *bueie*) qu'au sens de « lien, chaîne, fers ». La mine de renseignements

1. Le verbe espagnol *boyar* « flotter », dérivé de *boya*, est attesté au xiv^e siècle. (*Diccionario histórico de la lengua española*. Academia española. Madrid, 1936, v^o *boyante*, J. Corominas, *o. c.*, v^o *boya* I). Le port. *boyar* « flotter », dérivé de *boia*, est attesté au xiv^e siècle dans la *Chron. do conde D. Pedro*, liv. II, chap. 6 : « E emfim filharom o outro navio, porque era boyante e sem nenhuma pessoa » (A. Jal, *o. c.*, v^o *boyar*, J. Corominas, *o. c.*, v^o *boya* I). Cf. le port. *boiar*, même sens, dans C. De Figueiredo, *Novo dicionário da lingua portuguesa*. Lisbonne, 1925, v^o *boiar* et F. J. Caldas Aulete, *Dicionário contemporâneo da lingua portuguesa*. Lisbonne, 1948, v^o *boiar*.

qu'est Jal, *o. c.*, n'enregistre le mot *bouée* qu'à partir du xvi^e siècle, dans le *Journ. du voy.* de J. Parmentier. C'est en 1483 qu'on lit pour la première fois *bouée* dans Garcie, *Grand routier*, p. 69 : « Ung orin ou *bouee* » (Godefroy, *o. c.*, *Compl.*, v^o orin, *Dictionnaire général*, v^o *bouée*). Je ne sais où Bloch-Wartburg, *Dict. étymol.* 1^{re} et 2^e éditions, v^o *bouée*, ont trouvé la forme *boue* « *bouée* » qu'ils enregistrent en 1394, donc toujours très tard.

Les tentatives de rattacher le fr. *bouée* à la forme dialectale *boie* « lien », de l'afr. *buie* « lien » (< lat. *boia* « lien »), ayant échoué, on a eu recours à une autre hypothèse. Schuchardt, *o. c.*, p. 346, en se basant sur l'idée fausse que ce qui saute aux yeux dans le fonctionnement de la *bouée* ce n'est pas qu'elle est fixée par un lien à l'ancre, mais qu'elle indique l'endroit où un objet est fixé à un autre objet, par ex. la place d'une ancre mouillée, fait remonter *bouée*, abstraction faite de la désinence, à l'ancien-haut-allemand *bouchen* « signal ». Il est évident qu'au point de vue phonétique le fr. *bouée* ne peut remonter à l'ancien-haut-allemand *bouchen*. Meyer-Lübke, *REW.*, 1005, postule comme base le germanique **bauk*, **bauka* « signal », « *bouée* », d'où le fr. *bouée*, à travers l'afr. *boie* « *bouée* » par suite du tour de force phonétique et de l'étrange collaboration linguistique de marins illettrés et d'écrivains français au xv^e siècle que nous venons de voir. L'origine du fr. *bouée* une fois résolue, le néerlandais *boei* « *bouée* » viendrait, d'après Meyer-Lübke, du français, tandis que l'it. *boia* « *bouée* », l'esp. *boya* et le port. *boia*, même sens, seraient d'origine néerlandaise. Mais l'inexistence de l'afr. **boie* « *bouée* » renverse sa reconstruction, car phonétiquement **bauka* n'aurait jamais pu donner *bouée*.

La thèse de Meyer-Lübke, légèrement modifiée, est adoptée par tous les étymologistes. Gamillscheg, *EWf.*, v^o *bouée* et *Romania Germanica*, 1, p. 243 fait remonter *bouée* au francique **bōkan*, *baukan* par l'intermédiaire de l'afr. *boie* « *bouée* » (sans astérisque !), v. Wartburg, *FEW.*, 1, pp. 300-301, au germanique occidental **baukn*, Bloch-Wartburg, *Dict. étymol.* 1^{re} édition, v^o *bouée*, à l'ancien-haut-allemand *bouhhan*, Bloch-Wartburg, *Dict. étymol.*, 2^e édition, v^o *bouée*, au germanique occidental **baukn*, Dauzat, *Dict. étymol.*, v^o *bouée*, au germanique *bauk*. V. Garcia De Diego, *Diccionario etimológico español e hispánico*. Madrid, 1954, p. 621, dérive l'esp. *boya*, à l'instar de l'it. *boia* et du fr. *bouée*, du germanique **bauk* par l'intermédiaire de l'anglais *booy* ou du néerlandais *boei*. Corominas, *o. c.*, v^o *boya* I, partant également du francique **baukan*, soutient que l'esp.

boya, le port. *boia* proviennent par voie directe, et non par l'intermédiaire du néerlandais, sûrement du français (« seguramente del francés (directamente y no por via del neerlandés, como se ha dicho) »).

Faire provenir l'esp. *boya* du fr. *bouée*, attesté plus tard que le mot espagnol, est, comme nous avons vu, au point de vue phonétique aussi impossible que le faire remonter avec M. Corominas à **boie* « bouée », mot ancien français inexistant.

En résumant on part de l'ancien-haut-allemand *bouchen*, *bouhhan*, ou du germanique occidental **bauk(n)* ou du francique **bókan*, **baukan* hypothétiques, d'où on dérive le mot ancien français inexistant **boie* « bouée » (> *bouée*). Le néerl. *boei* « bouée », d'où l'esp. *boya*, le port. *boia*, l'it. *boia*, *boa*, viendrait à son tour du français (cf. Corominas, qui, quant à l'espagnol et au portugais, élimine l'intermédiaire du néerlandais).

*
* *

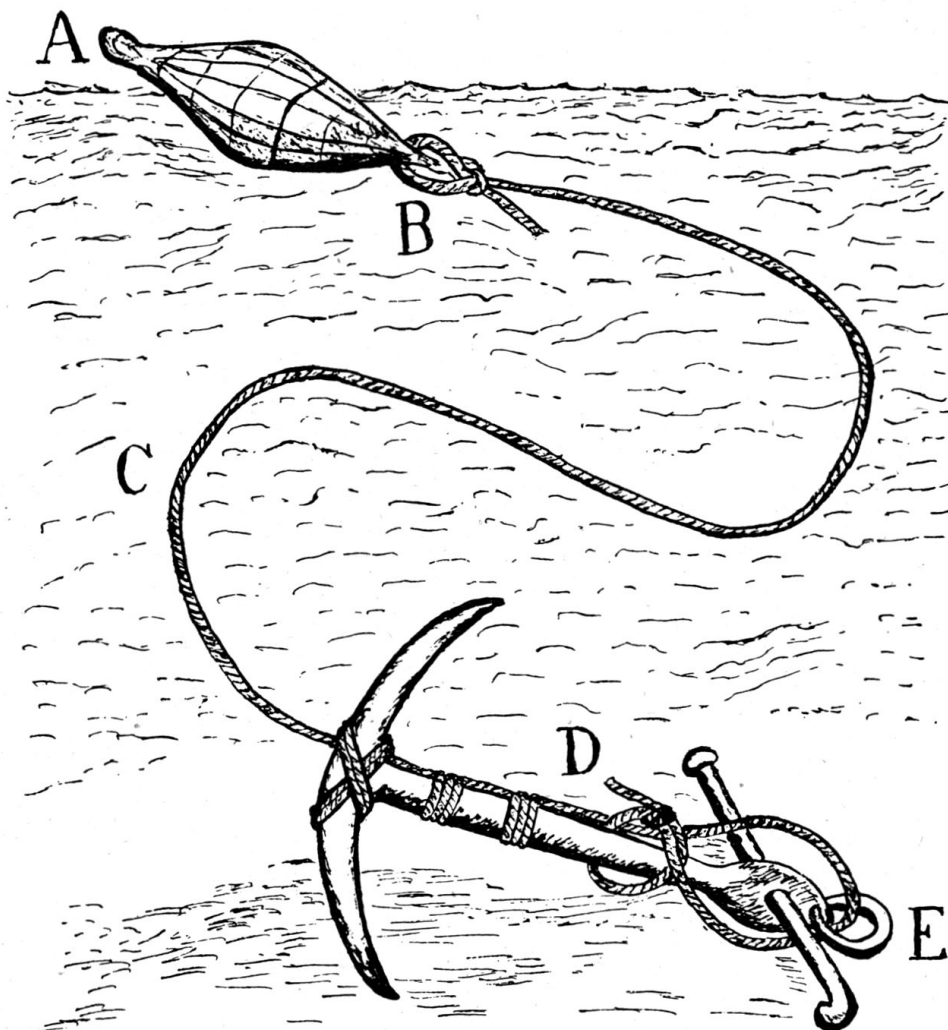
Il faut rejeter sans exception toutes les étymologies proposées.

Si nous regardons l'image ci-dessous, nous voyons que la bouée est attachée à l'ancre par un cordage, appelé *orin*, qui fait donc partie intégrante de la bouée. Le fr. *orin*, attesté au x^v^e siècle, vient du néerl. *oorring*¹. Le néerl. *oorring* signifiant originairement « boucle d'oreille » (néerl. *oor* « oreille » et *ring* « anneau ») désigne aussi l'arganeau, la cigale de l'ancre, c'est-à-dire l'anneau de fer attaché à la verge de l'ancre². Les bateliers de la Meuse appellent p. ex. dans leur dialecte wallon la cigale de l'ancre *lorindje di l'anke* où *orindje*, selon J. Haust, *Étymologies*,

1. *Dictionnaire général*, v^o *orin*, J. Haust, *Bulletin du dictionnaire général de la langue wallonne*, 2^e année, 1907, no. 2, p. 62-66, Meyer-Lübke, *REW.*, 1-2, 5958, J. Haust, *Étymologies wallonnes et françaises*. Bibl. de la faculté de philosophie et lettres de l'université de Liège, fasc. XXXII, Liège-Paris, 1923, p. 184-186, D. Behrens, *Über deutsches Sprachgut im Französischen*. Giessen, 1924, p. 70, P. Barbier, *Miscellanea lexicographica*, II (1927), p. 120-124, M. Valkhoff, *Études sur les mots français d'origine néerlandaise*. Amersfoort, 1931, p. 196-197, Meyer-Lübke, *REW.*, 6067 b, B. E. Vidos, *Les problèmes de l'emprunt et les relations qui ont existé entre la Péninsule ibérique et les Pays-Bas (Flandre et Hollande)*, in *Revista portuguesa de filologia*, VI (1954), p. 250-254.

2. Le moyen-néerl. *oorring* au sens de « boucle d'oreille » est enregistré par le lexicographe hollandais C. van Kiliaan, *Dict. teutonico-latinum* (xvi^e siècle) (E. Verwijs-J. Verdam-F. A. Stoett, *Middelnederlandsch woordenboek*. La Haye, 1885-1929, v^o *oorring*). Voir le terme nautique néerlandais *oorring* dans le *Woordenboek der Nederlandsche taal*. La Haye, 1882 et suiv., v^o *oorring*.

p. 185, n'est autre chose que le flamand *oorringje* « petite boucle d'oreille », le diminutif de *oorring*. Le terme désigne, toujours selon J. Haust, *Bulletin*, pp. 65-66 et *Étymologies*, p. 186, « proprement l'anneau inférieur de l'ancre, puis par extension, le cordage qui part de cet anneau. On a dit d'abord « le cordage de l'orin », puis *orin* a été considéré comme le nom même du cordage » (voir pour le même avis surtout P. Barbier,



Bouée (AB), orin (BCD), arganeau (E).

Miscellanea lexicographica, II (1927), pp. 121-122). Il appert en effet de l'image que la dénomination de l'anneau de l'ancre s'est étendue au cordage (*orin*) qui passe à travers l'arganeau. En ce qui concerne le rapport très étroit entre le cordage et la cigale de l'ancre, notons l'existence

d'*organeau* ¹, nom donné souvent à la cigale de l'ancre, dû au croisement d'*orin* et d'*arganeau*.

Le fr. *orin* se présente aussi sous forme de *horyn*, *hoyrin*, *hoirin* avec un *i* parasite ² et avec *h* et *y*, qui, au xv^e siècle, jouent fréquemment le rôle de lettres ornementales (p. ex. *convoy*, *oyseaulx*, *habandonner*, *habondance*) ³.

Le premier exemple du fr. *orin*, *horyn* se rencontre en 1483 dans Garcia, *Grant Routier*, f^o 69, où il figure avec *bouée* : « Ung *orin* ou bouée » ; « *Horyns* et bonneaux », Id., ib. sign. T 2 r^o. Au xvi^e siècle on lit la forme *hoyrin* dans les *Rôles d'Oleron*, art. 45 : « S'il y avoit *hoyrin* ou bonneau » (Godefroy, *o. c.*, *Compl.*, v^o *orin*, *Dictionnaire général*, v^o *orin*) ⁴.

Voici les exemples de *hoirin*.

« Les maîtres et patrons de navires qui voudront se tenir sur leurs ancres dans les ports seront obligés d'y attacher *hoirin*, bouée ou gaviteau pour les marquer » *Ord. d'août 1681*, IV, I, 5 (*Littre*, v^o *hoirin*).

Furetière, *Dictionnaire universel* (1708), v^o *hoirin* « Terme de Marine. Voyez *Bouée* & *Gaviteau* : c'est la même chose, aussi bien que *Aloigne* & *Bonneau*. Les Maîtres de navires sont obligez de mettre leurs noms, & celui du havre dont ils sont, sur les *hoirins* & bonneaux, afin qu'ils puissent revendiquer les cables, & ancres qu'ils auront été obligez de couper, & d'abandonner : ce que les Levantins appellent *défferrer un navire* » — v^o *bouée* « C'est un morceau de bois, ou de liege, ou même un baril, qui flotte sur l'eau attaché à quelque pieu, ou rocher... Le cordage avec lequel il est attaché s'appelle *hoirin*... » — v^o *bonneau* « Terme de Marine. Morceau de bois, ou de liege qui flotte sur l'eau, & qui marque l'endroit où l'on a mouillé l'ancre... on l'appelle autrement *gaviteau*, ou *hoirin* ».

Prévost, *Manuel lexique* (1755), v^o *hoirin* « Nom qu'on donne au bois qu'on laisse flotter sur l'eau, pour faire connoître où l'ancre est mouillé. On l'appelle aussi *Bouée* & *Balise* ».

1. *Storia*, p. 209 suiv.

2. M. Valkhoff, *Études.*, p. 197.

3. Brunot, *Histoire de la langue française*, I, p. 499.

4. A. Jal, *Glossaire nautique*, v^o *horyn*, écrit dans le même passage des *Rôles d'Oleron* *horyn* à la place de *hoyrin* : «... Ses ancres et câbles ne doivent estre perdus à la dicte nef, s'il y avoit *Horyn* ou Bonneau... Et par ce il a esté ordonné que un chascun maistre de navire aye à mettre et faire engraver dessus les *Horyns* et bonneaux de sa navire son nom, ou de la dicte navire, et du port et havre dont il est. »

Le *Dictionnaire de Trévoux* (1771), v° *hoirin* et v° *bonneau* copie Furetière.

Dictionnaire de l'Académie française, Complément (1847), v° *hoirin* « Bouée ; bois qu'on laisse flotter pour indiquer le lieu où l'ancre est mouillée ». Bescherelle, *Dictionnaire national*, v° *hoirin*, copie le dict. de l'Académie.

Larousse du XX^e siècle, v° *hoirin* « Mar. anc. Bouée, bois qu'on laissait flotter pour indiquer la place où l'ancre était mouillée ».

Le fait que l'*orin* fait partie intégrante de la bouée et de l'ancre, qu'il est indispensable à leur fonctionnement, qu'entre *bouée* et *orin* il y a un rapport organique très étroit et qu'à vrai dire ils constituent le même objet, peut expliquer pourquoi dans les exemples qu'on vient de lire on les confond continuellement. A remarquer que dans le premier exemple les deux mots figurent ensemble ! Godefroy et les auteurs du *Dictionnaire général* voient dans *orin*, *horyn* un cordage, pour Schuchardt, *o. c.*, il s'agirait de la bouée, tandis que J. Haust, *Bulletin*, p. 65, note 2, ne croit pas qu'*orin* ait jamais été synonyme de bouée. Furetière, Prévost, Trévoux, *Dict. de l'Académie* (1835), Jal, *Glossaire nautique*, Bescherelle, Littré, *Larousse du XX^e siècle*, v° *orin*, considèrent tous, sans exception, l'*orin*, qui est le même mot que *hoirin*, etc., et qui est à la base de toutes les variantes, comme un cordage. Jal, *o. c.*, v° *horyn*, interprète *horyn* dans les *Rôles d'Oleron* comme une « espèce de bouée dont on ne sait plus la forme ». Dans l'exemple de Littré *hoirin* a le sens de bouée, Furetière voit dans *hoirin* tantôt la bouée, tantôt le cordage, Prévost, Trévoux, *Dict. de l'Académie*, Compl. (1847), Bescherelle, la bouée. Pour le *Larousse du XX^e siècle*, *hoirin*, qui est vieux, signifie bouée, tandis qu'aujourd'hui *orin* c'est le mot pour le cordage qui attache l'ancre à la bouée.

Le comble de cette confusion c'est la forme *boirin* « nom qu'on donne sur mer au cordage qui tient la bouée » (*Dictionnaire de Trévoux* (1771), v° *boirin*, *Dictionnaire général*, v° *boirin*)¹, devenue par l'étymologie populaire *boivin* « cordage qui tient la bouée » (Littré, v° *boivin*), due à un croisement de *bouée* et d'*orin*, *hoirin*.

Somme toute ce qui est essentiel c'est que le sens fondamental d'*orin*,

1. « Le cordage avec lequel [la bouée] est attachée s'appelle *boirin* » (*Dict. de Trévoux* (1771), v° *bouée*), *Dict. de l'Académie*, Compl. (1847), *boirin* « cordage qui tient la bouée ».

d'origine néerlandaise, et de ses variantes est « cordage ». Si besoin est le verbe *oringuer* « soulever l'ancre au moyen de l'orin » (Jal, *o. c.*, v° *oringuer*, Littré, v° *oringuer*), attesté au xvii^e siècle (dérivé d'*orin* sous l'influence des verbes *talinguer* « attacher le câble à l'anneau de l'ancre », *étalinguer* « nouer le câble à l'ancre, l'orin à la bouée ») et l'esp. *oringue*, *orinque* « cordage qui attache la bouée à l'ancre », attesté au xvi^e siècle, d'origine également néerlandaise¹, en témoignent. L'avis de M. J. Corominas, *o. c.*, v° *orinque*, qui soutient que l'afr. *orin* signifie originairement « bouée » et non « cordage », est donc à rejeter. L'afr. **orin* « bouée », postulé par M. Corominas, n'existe nulle part. L'afr. **horin*, enregistré par M. Corominas, est également inexistant. Il fait remonter **horin* au xiii^e siècle (*Rôles d'Oleron*) en se basant sur Jal, *o. c.*, v° *horyn* et Godefroy, *Compl.*, v° *orin*. Mais *hoyrin* ou *horyn* (et non **horin*) sont d'après ces dictionnaires et d'après les auteurs du *Dictionnaire général*, v° *orin* (voir ci-dessus) et J. Haust, *Bulletin.*, II (1907), p. 62, note, du xv^e ou du xvi^e et non du xiii^e siècle.

Il est donc très important qu'*orin* et ses variantes signifiant originairement « lien », « cordage » passent à désigner la bouée. Cette circonstance, ainsi que la méthode de l'étymologie organique, exposée dans la première partie de cette étude, nous fournissent les moyens de résoudre l'origine de *bouée*.

Le vrai sens, le sens original, l'étymologie du mot français *orin* étant l'objet qu'il désigne, c'est-à-dire l'« anneau de l'ancre », puis par extension « cordage » qui passe à travers cet anneau, appelé en néerlandais *oorring*, il est, d'après la méthode de l'étymologie organique, probable, que le fr. *bouée*, désignant un objet dont l'*orin* fait partie intégrante, donc qui est organiquement apparenté à l'*orin* et qui au fond désigne le même objet, aura le même sens original, la même étymologie, donc qu'il sera à son tour de provenance néerlandaise. En d'autres termes que les deux dénominations des deux parties du même objet ont été empruntées à la même langue. Voici comment.

Le lat. *boia* « lien », comme nous avons vu, est devenu régulièrement l'afr. *buie* (avec les variantes *boie*, *bue*, *beue*, *boe*, *bueie*) « lien, chaîne, fers ». Le moyen-néerlandais *bo(e)ye* (*boie*, *boey*, *boei*), tous au sens de « lien »,

1. B. E. Vidos, *Les problèmes de l'emprunt et les relations qui ont existé entre la Péninsule ibérique et les Pays-Bas (Flandre et Hollande)* in *Revista portuguesa de filologia*, VI (1954), p. 247-254.

« chaîne »¹, le néerlandais *boei*, même sens, est un emprunt à l'ancien français². Le moyen-néerlandais *bo(e)ye* et le néerl. *boei* « lien », « chaîne » (l'*oe* néerlandais se prononce comme l'*ou* français) sont des mots très usuels aujourd'hui encore (cf. p. ex. le verbe néerl. *boeien* « enchaîner », « ligoter », « captiver », « intéresser »). Le moyen-néerlandais *bo(e)ye* « lien » par suite de passage sémantique : « lien » > « bouée », que nous venons de constater dans le cas d'*orin*, devient *bo(e)ye* « bouée »³, donc l'objet attaché, lié par l'*orin* à l'ancre (cf. le néerl. *boeye* « anchoralis tabula, anchorae index in superficie aquae natans » dans C. Kiliani Dufflaei, *Etymologicum teutonicae linguae : sive Dictionarium teutonicum-latinum*. Antwerpiae, 1599, v° *boeye*)⁴.

Le moyen-néerlandais *bo(e)ye*, dont les composés sont nombreux dans la terminologie nautique néerlandaise (p. ex. *boeianker* « ancre de bouée », *boeiketting* « chaîne de bouée » *boeireep* « câble »), passe au xve siècle, donc à la même époque que le néerlandais *oorring* (> fr. *orin*), en français en y devenant *bouée*, forme correspondant parfaitement au point de vue phonétique au mot néerlandais. L'esp. *boya* (xiv^e siècle), le port. *boia* (xiv^e siècle), l'anglais *boye* (xv^e siècle)⁵, l'allemand *boie* (xvi^e siècle)⁶ proviennent tous du moyen-néerlandais *bo(e)ye*, *boie*. L'it. *boia* « bouée », à Livourne, attesté au début du xix^e siècle (à Gênes *bòa*), serait⁷, aussi bien que le cat. moderne *boia*⁸, d'origine espagnole. L'it. *boia*, à côté de

1. E. Verwijs-J. Verdam-F. Stoett, *Middelnederlandsch woordenboek*. La Haye, 1885-1929, v° *boie*, J. Verdam, *Middelnederlandsch handwoordenboek*. La Haye, 1932, v° *boeye*.

2. N. van Wijk, *Franck's etymologisch woordenboek der Nederlandsche taal*. La Haye, 1929, v° I *boei*, v. Wartburg, *FEW.*, I, p. 426.

3. Voir le terme de marine moyen-néerlandais *boeye*, *boye*, *boey* « bouée » dans J. Verdam, *Middelnederlandsch handwoordenboek*, v° *boeye* et M. Valkhoff, *Étude.*, p. 197.

4. Voir les autres exemples du néerl. *boeye* « bouée » au xvi^e siècle dans le *Woordenboek der Nederlandsche taal*. La Haye, 1882, suiv., v° *boei* II.

5. *A New English Dictionary on historical Principles*. Oxford, 1888-1933, v° *buoy*.

6. F. Kluge-A. Götze, *Etymologisches Wörterbuch der deutschen Sprache*. Berlin-Leipzig, 1934, v° *Boje*.

7. D'après G. Bertoni, *L'elemento germanico.*, p. 92, et le *Dizionario di marina*. *Real Accademia d'Italia*. Rome, 1837, v° *bòa*. Voir N. Tommaseo-Bellini, *Dizionario della lingua italiana*. Turin, 1879, v° *boja*, B. Migliorini-A. Duro, *Prontuario etimologico della lingua italiana*. Turin, 1950, v° 3. *boi*, C. Battisti-G. Alessio, *Dizionario etimologico italiano*. Florence, I (1950), v° *bòa*², A. Prati, *Vocabolario etimologico italiano*. Rome, 1951, v° *bòa*.

8. A. Ma. Alcover-F. De B. Moll, *Diccionari català-valencià-balear*. Palma de Mallorca, 1930 suiv., v° *boya*, J. Corominas, *o. c.*, v° *boya* I.

la dénomination ancienne et indigène it. *gavitello* « bouée » ¹, dont le premier exemple se rencontre déjà au xvi^e siècle et non au début du xix^e siècle, est, selon nous, plutôt d'origine portugaise ².

Donc lat. *boia* « lien » > afr. *buie*, *boie* « lien » > moyen-néerl. *bo(e)ye* « lien » > moyen-néerl. *bo(e)ye* « bouée » > fr. *bouée* (xv^e siècle), esp. *boya* (xiv^e siècle), port. *boia* (xiv^e siècle), cat. *boia*, angl. *boye* (xv^e siècle), allem. *boie* (xvi^e siècle). Port. *boia* > It. *boia* (xvi^e siècle).

Nous nous résumons. L'histoire identique du fr. *bouée* et du fr. *orin* (< néerl. *oorring*) et le fait que les deux mots désignent les deux parties du même objet nous fournissent en base de l'étymologie organique le critère précieux que le fr. *bouée*, dont l'origine jusqu'ici n'a pas encore été éclaircie, lui aussi, provient du néerlandais, et nous montrent que le fr. *orin* et le fr. *bouée*, organiquement inséparables, ont été empruntés ensemble, à la même ou à peu près à la même date, à la même langue. Voilà un nouvel exemple justifiant l'importance de l'étymologie organique dans le domaine d'un vocabulaire technique et qui est à ajouter à ceux donnés dans la première partie de cette étude où nous avons constaté que les noms de cordages *aman*, *anquil*, *bragot*, *espercine*, les dénominations de voiles et d'antennes *artimon*, *tercerol*, *car* et les noms de vents *garbin*, *grec*, *lebeche*, *siloc*, *tramontane* appartenant ou bien aux mêmes systèmes d'objets, comme *aman*, *anquil*, *bragot*, *espercine* et *artimon*, *tercerol*, *car*, ou bien faisant partie intégrante du même objet, donc organiquement inséparables comme *artimon*, *tercerol* d'une part et *garbin*, *grec*, *lebeche*, *siloc*, *tramontane* d'autre part, ont été, eux aussi, empruntés ensemble à la même ou à peu près à la même date, au même dialecte ou à la même langue.

B. E. VIDOS.

1. *Storia*, p. 424.

2. E. Zaccaria, *Il parao, il maroma e il cabrestante*. Modène, 1908, p. 9 et *L'elemento iberico nella lingua italiana*. Bologne, 1927, p. 443, enregistre en effet l'it. *boja*, *boia* dans la traduction italienne de l'*Historia dell' Indie orientali distinta in libri VII. Composti dal Sig. Fernando Lopes di Castagneda. Et nuouamente di lingua Portoghese in Italiana tradotti dal Signor Alfonso Ulloa*. Venise, 1578, ouvrage dont l'original est portugais.